



## Communiqué : Le Sgen-CFDT tire la sonnette d'alarme sur la situation au lycée franco-péruvien de Lima

Le conseil syndical national du Sgen-CFDT de l'étranger réuni ce jour à Paris a pris connaissance de la situation tendue au **lycée franco-péruvien de Lima**, aggravée par des décisions prises unilatéralement la semaine dernière par l'association civile de droit privé péruvien sans but lucratif « *Asociación Colegio Franco Peruano* », qui gère l'établissement depuis 1989.

Le licenciement sans avertissement préalable ni respect des droits de la défense de la **déléguée du personnel de droit local** en dehors des procédures réglementaires et contractuelles, et sans concertation avec le proviseur, est le dernier épisode d'une série de dysfonctionnements qui génèrent des conditions de travail malsaines et inacceptables pour les personnels de toutes catégories et de tous statuts.

Pour le Sgen-CFDT, les droits des personnels recrutés localement, quelle que soit leur nationalité, doivent être totalement respectés, y compris celui d'appartenir à une organisation syndicale.

Le départ anticipé de fonctionnaires français détachés auprès de cet établissement depuis deux ans, dont dernièrement celui du directeur administratif et financier, démontre la profondeur du malaise.

Le Sgen-CFDT demande instamment à l'AEFE et à l'ambassade de France à Lima de prendre dans les meilleurs délais les mesures indispensables au retour à un mode de gouvernance conforme aux normes en vigueur pour une institution homologuée par le ministère français de l'Éducation nationale. Les termes de la convention avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger fixant les compétences des parties doivent être respectés.

C'est à cette condition que l'établissement retrouvera un climat apaisé et la confiance nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

**Paris, le 19 octobre 2018**

- Contact : **Alain Schneider / Françoise Guyot**, co-secrétaires généraux du Sgen-CFDT de l'étranger, 01 56 41 51 20, [etranger@sgen.cfdt.fr](mailto:etranger@sgen.cfdt.fr)